

cultivateurs veulent que soit exprimée en cette enceinte leur manque de confiance envers lui, un manque de confiance qui s'étend d'une extrémité à l'autre du pays.

Les députés, dit mon honorable chef, sont autre chose que des pantins qu'on fait mouvoir, qu'on pousse dans la direction que l'on veut. Mon chef a fait cet après-midi, ici même, le plus magnifique exposé qu'on ait entendu depuis la fin de la guerre des principes à la base du gouvernement parlementaire et du rôle du Parlement. Il a précisé que, quelle que soit notre position, chacun de nous est ici chargé d'une responsabilité dont nous ne saurions nous acquitter que si on nous donne l'occasion d'exprimer, par voie de scrutin, notre confiance ou notre défiance envers le Gouvernement. Le très honorable député devrait fournir l'occasion aux membres de la Chambre de lui dire ainsi qu'à ses collègues,— et j'imagine qu'ils le désirent,—s'ils possèdent la confiance de la Chambre, avant de présenter des avis de motion et des projets de résolution qui comportent la dépense de millions de dollars. En une certaine occasion, le très honorable représentant de Carleton a exprimé le même avis.

Des voix: Glengarry.

M. Diefenbaker: Il est facile de comprendre mon erreur si l'on se rappelle qu'à plusieurs reprises des chefs de l'opposition et des premiers ministres ont représenté la circonscription de Glengarry. Oui, on devrait fournir l'occasion à la Chambre de dire si elle a confiance dans le Gouvernement. Le très honorable député ne devrait pas maintenir en temps de paix des habitudes prises par le Parlement en temps de guerre, qui trop souvent étaient contraires aux principes fondamentaux du gouvernement constitutionnel. Les membres de notre côté de la Chambre feront tout en leur pouvoir pour empêcher que la violation des droits du Parlement, coutumière en temps de guerre, ne prenne désormais un caractère de permanence en temps de paix.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, je constate avec joie que les honorables vis-à-vis commencent à donner des preuves qu'ils sortent de leur léthargie coutumière; nous espérons que ce réveil aura également des répercussions sur les droits de la Chambre qui se trouvent compromis par la motion à l'étude. Quel heureux jour ce serait, monsieur l'Orateur, si l'on voyait les honorables députés qui siègent à votre droite manifester un certain souci des coutumes constitutionnelles et sauvegarder les droits et les responsabilités d'un parlement libre!

Qu'on ne sous-estime pas l'importance de la question qui fait l'objet du présent débat. Il ne s'agit pas uniquement de la procédure

[M. Diefenbaker.]

à suivre aujourd'hui ou lundi. La question en jeu est bien plus grave que cela. Il s'agit de la procédure exprimée en fonction des devoirs et des responsabilités de l'Exécutif. Le Gouvernement est-il souverain? S'il en est ainsi, peu importe ce qui se passera ici, la motion sera sûrement adoptée. Cependant, si la Chambre est souveraine, il lui appartient de déterminer l'ordre dans lequel il faut aborder les travaux; et, par-dessus tout, avant qu'il soit permis au Gouvernement de saisir la Chambre d'une question, il doit démontrer de la manière constitutionnelle reconnue qu'il jouit de sa confiance. Étant donné la situation qui règne à la Chambre et dans le pays, le Gouvernement n'a pas le droit de nous soumettre une seule mesure d'initiative ministérielle sans avoir établi qu'il jouit de la confiance de la Chambre.

Que signifierait l'adoption de cette motion? D'abord, par cette motion, le Gouvernement prétend qu'il faut rationner le temps de la Chambre, il affirme son droit de reléguer au second plan l'important débat sur l'Adresse pour une mesure qu'il se propose de présenter. A toutes fins pratiques, il nie ses obligations envers la Chambre. Il est temps que la Chambre, consciente de sa dignité aussi bien que du devoir qu'elle a de maintenir sa position constitutionnelle dans l'intérêt de la liberté au pays, affirme son droit de déterminer le genre de gouvernement qui occupe le pouvoir; en l'occurrence, cela signifie une mise aux voix indiquant la confiance que les honorables députés accordent au Gouvernement.

Jamais, depuis les débuts du présent Parlement, il n'a été aussi important de poursuivre le débat sur l'Adresse sans interruption jusqu'à ce qu'on ait déterminé si le Gouvernement possède la confiance de la Chambre. Les honorables vis-à-vis semblent oublier que, du moins en principe, il s'est produit un changement de Gouvernement lorsque le nouveau premier ministre a pris la direction du pouvoir et que les ministères ont été remaniés, même si, dans la plupart des cas, les mêmes ministres ont été choisis de nouveau. Nous sommes donc en présence d'un nouveau Gouvernement, qui n'a pas encore établi s'il possède la confiance de la Chambre.

Je n'aurais peut-être pas dû m'en étonner, mais je dois avouer que j'ai été quelque peu surpris de voir l'honorable représentant de Rosetown-Biggan (M. Coldwell) céder si facilement cet après-midi à la pression du Gouvernement. C'est là la preuve d'une association beaucoup trop intime entre les députés libéraux et les membres de la C.C.F. Si c'est ainsi que ce groupe entend jouer son rôle dans l'opposition, qu'il se manifeste sous son